

La direction a réuni, Jeudi 10 novembre, les organisations syndicales pour la 1^{ère} réunion de négociation sur le télétravail. Il s'agissait d'une revendication **CFE-CGC** acceptée lors de la négociation de la politique salariale 2016



Pour la **CFE-CGC** le télétravail permet :

- Une meilleure conciliation vie privée / vie professionnelle.
- De meilleures conditions de travail, moins de perte de temps dans les transports donc une meilleure efficacité globale
- Une réduction de l'empreinte environnementale

Les études montrent que le télétravail augmente de 20% la productivité et diminue l'absentéisme.

Le télétravail correspond aussi à une façon plus moderne de manager, fondée sur la confiance et l'autonomie, principes même du projet PULSE.

La CFE-CGC

A DEMANDÉ	A OBTENU
Pas de limite au nombre de salariés éligibles au télétravail.	✓
Un outil d'autodiagnostic simple et clair pour définir l'éligibilité du poste au télétravail.	✓
Un accès à tous(CDI), quels que soient la position, la fonction(soumis au résultat de l'autodiagnostic)	✓
Pas d'exclusion des salariés à temps partiels.	✓
Un choix des jours de la semaine, libre, en accord avec la hiérarchie (limité à deux jours non-cumulables, non reportables)	✓
Un processus simple (basé sur le double volontariat) pour que les hiérarchies puissent gérer au mieux l'organisation de leur équipe.	✓
Des indicateurs spécifiques pour suivre le déroulement de carrière des télétravailleurs	En cours d'analyse
Un plan de communication pour accompagner le déploiement du télétravail	✓
Une compensation financière.	X
Possibilité de travailler sur d'autres sites Airbus proches du domicile (co-working).	En cours d'analyse
L'ouverture de négociations sur le droit à la connexion choisie.	A venir dans le cadre d'un accord QVT

La CFE-CGC à l'initiative de cette négociation, se félicite d'avoir été entendue sur la majeure partie de ses revendications.

Toulouse le 14/11/2016

La CFE-CGC à votre écoute !

Tél : 05 61 93 97 57 – Email : syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com